



REGLEMENT DU JEU CONCOURS EXTRANET

Article 1 : Société organisatrice

Habitation moderne, dont le siège social se situe 24 route de l'Hôpital à Strasbourg,

Le jeu est gratuit sans obligation quelconque et est régi par les modalités du présent règlement.

Article 2 : Nature du jeu

Dans le cadre des festivités du 70^{ème} anniversaire de la société, Habitation moderne entend y faire participer ses locataires et les gratifier par l'organisation d'un jeu-concours en lien avec son extranet.

Le jeu-concours consiste au **simple tirage au sort de locataires inscrits sur l'extranet d'Habitation moderne.**

Article 3 : Conditions de participation

La participation au jeu-concours sera ouverte à toute personne physique locataire d'Habitation moderne, à l'exception des organisateurs et des salariés d'Habitation moderne, inscrite sur l'extranet d'Habitation moderne, avant le jeudi 5 mai 2022, à 23h59.

Le tirage au sort est limité à une seule personne par foyer. Les personnes doivent obligatoirement avoir un bail de location en cours, et être à jour du paiement du loyer et des charges.

Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées ou identités complètes, soit qui les auront fournies de façon incomplète, inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la sélection des lauréats.

L'organisateur du jeu-concours opérera les vérifications de conformité de candidature préalablement à la sélection des candidats pour l'application du présent règlement.

La participation à ce jeu-concours implique l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement et la renonciation à tout recours contre les décisions prises par les organisateurs de l'opération. À tout moment, le joueur est responsable de l'exactitude des informations communiquées.

Article 4 : Dotation

Le jeu-concours est doté de huit (8) lots consistant en quatre (4) entrées pour le nouveau spectacle « Excentrik » du Cirque Arlette GRUSS à venir à STRASBOURG, à utiliser entre le 20 et le 29 mai 2022.

Article 5 : Désignation du lauréat

Le jeu-concours débutera le mercredi 13 avril 2022 et se clôturera le jeudi 5 mai 2022 à 23h59.

Le tirage au sort aura lieu le lundi 8 mai 2022, au siège de la société, sous le contrôle d'un huissier de justice.

Article 6 : Attribution du lot

Les candidats tirés au sort seront contactés directement par le service de la Communication d'Habitation moderne par tous moyens disponibles (téléphone, mail, courrier, ...).

Chaque lot sera envoyé par e-mail, par le service Communication d'Habitation moderne.

Les lots ne sont ni modifiables, ni échangeables et ne pourront faire valoir aucune contre-valeur monétaire ni échange contre une quelconque valeur marchande.

Article 7 : Autorisation d'utilisation

L'acceptation du lot emporte acceptation du présent règlement.

Du seul fait de l'acceptation du lot, les gagnants autorisent Habitation moderne à utiliser leurs noms, prénoms ainsi que l'indication de la ville ou quartier de résidence dans sur tout support de communication, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droits ou rémunération autres que le prix gagné.

Article 8 : Prolongation, report, annulation exceptionnelle du concours

L'organisateur se réserve le droit de prolonger, écourter ou annuler le jeu-concours si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait en être engagée de fait.

Article 9 : Litiges

La participation au jeu-concours entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement et la renonciation à tous recours contre HABITATION MODERNE au titre dudit jeu-concours.

Toute interprétation litigieuse de ce règlement ainsi que tous les cas non-prévus seront tranchés souverainement par l'organisateur. Toute contestation devra être transmise par écrit à l'organisateur au plus tard 30 jours après la date limite de participation au Jeu.

Article 10 : Règlement

Le règlement peut être consulté sur le site internet d'Habitation moderne (<https://www.habitationmoderne.org/concours-extranet/>) ou au siège d'Habitation moderne – 24 route de l'Hôpital 67000 STRASBOURG, Service Communication.

Article 11 : Protection des données

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), les candidats disposent d'un droit à l'information, d'un droit d'accès, d'un droit à l'opposition et d'un droit de rectification sur les informations nominatives utilisées dans le cadre du présent jeu, en s'adressant à la société organisatrice.

Fait à Strasbourg

Le 12 avril 2022



Virginie JACOB

Directrice générale

